
PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNELS POUR 2018 (ET BUDGET INDICATIF POUR 2019)

PRÉPARÉ PAR : SECRÉTARIAT DE LA CTOI, MIS À JOUR LE 8 MAI 2017

APERÇU

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier de 2019.
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de **2018** s'élève à **3 908 952 USD** et se base sur les recommandations issues des sessions de 2016 du Comité scientifique (CS19) et du Comité d'application (CdA13), et sur les décisions précédentes de la Commission concernant les activités du Secrétariat de la CTOI. Le budget proposé pour 2018 représente une augmentation nominale brute de 3,75% par rapport au budget pour 2017 (3 767 528 USD).
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises demeureront au sein du champ d'application décrit dans ce document. Toute nouvelle activité décidée durant la 21^e session de la Commission (S21) pourrait avoir des conséquences budgétaires qui se nécessiteraient une modification du budget présenté ici.
4. Conformément aux exigences du Règlement financier de la Commission, les informations suivantes sont fournies en appui des estimations budgétaires :
 - **Budget administratif (Appendice I)** –pour 2018 et budget indicatif pour 2019 (coûts salariaux, dépenses de fonctionnement, imprévus, contribution additionnelle des Seychelles, frais de gestion de la FAO, fonds de réserve et Fonds de participation aux réunions).
 - **Détails complémentaires (Appendice II)** –détail des dépenses de fonctionnement pour 2018. Cette annexe contient des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement du budget administratif (lignes 2.1 à 2.12).
 - **Budgets spéciaux (Appendice III)** –Financements extrabudgétaires pour 2018 (**2 138 600 USD**) et chiffres indicatifs pour 2019 (**1 795 700 USD**).
 - **Barème des contributions (Appendice IV)** –Barème des contributions pour 2017 basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission, indiquée en annexe du Règlement financier. La formule relève d'un régime qui couvre une contribution de base égale pour tous les membres, une contribution variable basée, entre autres, sur les prises et les débarquements des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI (données détenues par le Secrétariat de la CTOI) et le revenu par habitant de chaque partie contractante (statistiques issues du site web de la Banque mondiale - www.worldbank.org).

PROPOSITION D'AJUSTEMENTS DE LA STRUCTURE DU SECRÉTARIAT

5. La structure proposée pour le Secrétariat de la CTOI est présentée dans la Figure 1. Cette structure reflète certains ajustements de la façon dont le Secrétariat fonctionne depuis plusieurs années, afin d'améliorer l'efficacité du Secrétariat et de mieux faire correspondre la charge de travail des différentes sections aux ressources disponibles.
6. La principale caractéristique de cette révision proposée est de transformer l'ancien poste de Secrétaire adjoint/responsable scientifique en un responsable scientifique spécialisé, qui serait responsable de la Section Sciences au niveau P-5. Ce faisant, le responsable scientifique pourrait se concentrer sur les questions techniques de son expertise, supprimant ainsi le besoin de recruter un scientifique qui serait également capable de superviser la Section Application. Cela soulagerait également le responsable scientifique de certaines responsabilités administratives et mettrait l'accent sur la mise en œuvre des multiples activités à l'appui de la science que le Secrétariat a coordonnées ces dernières années.
7. La deuxième partie de cette proposition est d'aligner les sections Application et Science, en mettant le Responsable de l'application, qui est responsable de la Section Application, au niveau P-5, contre P-4 actuellement. Cela se ferait en prenant le poste au niveau P4 qui a été approuvé l'année dernière et en l'élevant à

un P5. Cela amènerait la Section Application au même niveau que la Section Science, en ligne avec les charges de travail et les responsabilités correspondantes des deux sections. En outre, cela résoudrait le conflit potentiel d'avoir le chef de la Section Application au même niveau que le principal expert en application.

8. Cet alignement distribue également les responsabilités d'appui au Secrétaire exécutif entre les chefs des Sections Application et Science, qui, selon les circonstances, peuvent tous deux remplacer le Secrétaire exécutif.
9. Les conséquences budgétaires de ces propositions par rapport au budget de 2018 proposé l'année dernière sont limitées à la différence entre un P4 et un P5 à la tête de la Section Application. En estimant sur la base des coûts standard, cela représenterait seulement une augmentation de 2% par rapport au budget pour les coûts salariaux.
10. Dans la Figure 1, le fond grisé des sections Données et Administrative (qui incluent les services informatiques) met en évidence leur rôle en tant que fournisseurs de services pour les sections fondamentales Science et Application, en facilitant leur mission de fourniture de contributions techniques à la Commission et à ses organes subsidiaires.

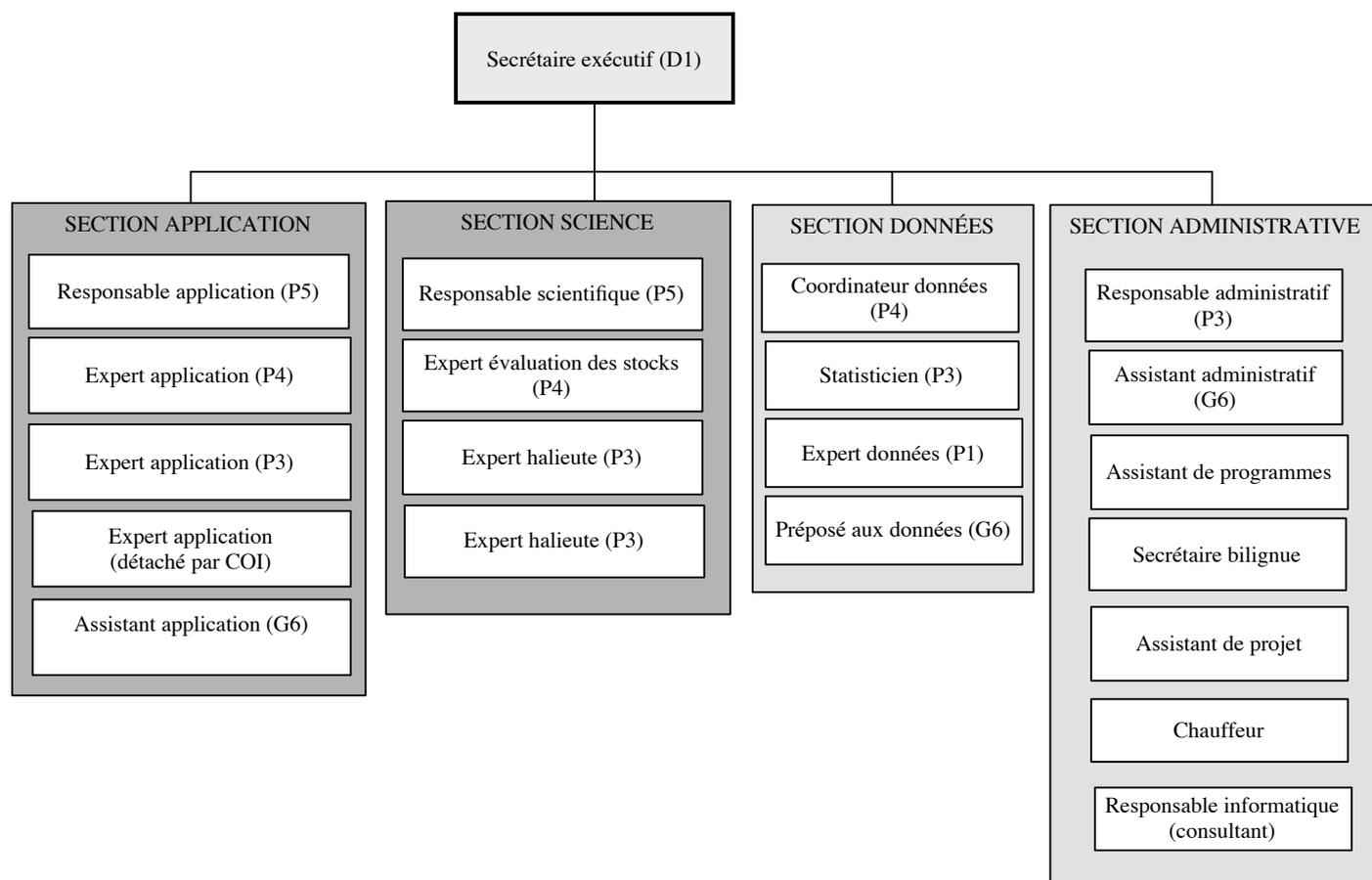


Figure 1. Structure proposée du Secrétariat de la CTOI en 2018 et 2019.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2018 ET, PROVISOIREMENT, 2019

11. Les activités et les résultats prévus en 2018 et 2019 dans les domaines d'activités du Secrétariat de la CTOI sont détaillés ci-dessous.

DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 : APPUI AUX ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES (SCIENCE & DONNÉES)

SUPPORT AUX DONNÉES

12. Une grande partie des travaux menés dans ce domaine fonctionnel est consacrée à l'acquisition et à l'étude de données requises dans le cadre des travaux scientifiques de la Commission. Les données sont tout d'abord recueillies par les agences des pêches nationales puis transmises au Secrétariat de la CTOI, au titre des exigences de collecte et de déclaration des données de la CTOI (résolutions 15/01 et 15/02). Comme les données sont souvent soumises sous divers formats, elles sont converties dans un format commun qui conviendra à des analyses

supplémentaires par les groupes de travail, ou pour être diffusées au grand public, d'ordinaire à travers le site web de la CTOI.

13. Le Secrétariat de la CTOI continuera à aider les États côtiers en développement de l'océan Indien par le biais de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, en particulier une assistance à la collecte et à la gestion des données et l'organisation de sessions de formation et d'ateliers.

MÉCANISME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS (RÉSOLUTIONS 11/04 ET 16/04)

14. En 2018, le Secrétariat de la CTOI prévoit d'aider à la formulation et à la mise en œuvre d'un projet pilote visant à promouvoir la mise en œuvre du Mécanisme régional d'observateurs. Un plan proposé, élaboré en consultation avec le Comité scientifique, devrait être examiné par la Commission durant S21. Un financement extrabudgétaire a été engagé pour ces activités.

CONSULTANTS : ÉVALUATION DES STOCKS

15. Des consultants en évaluation des stocks (et autres spécialités) seront embauchés pour les activités détaillées en [Appendice II](#), qui ont été recommandées par le Comité scientifique comme hautement prioritaires, pour répondre aux demandes de la Commission.

EXPERTS (SCIENTIFIQUES) INVITÉS : VOYAGES DES NON-PERSONNELS

16. Le Comité scientifique et ses groupes de travail ont reconnu à plusieurs reprises que la participation d'experts externes ayant une expertise considérable en évaluation des stocks ainsi que d'autres compétences complémentaires, a amélioré la qualité des travaux menés ces cinq dernières années et ont ainsi recommandé que la Commission continue de soutenir la participation de ces « experts invités » scientifiques. Il est prévu que quatre experts invités participeront aux réunions scientifiques de la CTOI en 2018 et en 2019, comme détaillé dans le Tableau 1 :

Tableau 1. Participation des experts invités aux organes subsidiaires scientifiques de la Commission en 2017 et 2018.

Organes subsidiaires scientifiques de la Commission	2018	2019
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques	0	0
Groupe de travail sur les thons néritiques	1	1
Groupe de travail sur les thons tempérés	0	0
Groupe de travail sur les porte-épées	1	1
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires	1	1
Groupe de travail sur les méthodes	0	0
Groupe de travail sur les thons tropicaux	1	1
Comité scientifique	0	0

FINANCEMENT DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 1 (APPUI AUX ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES)

17. Ces activités sont financées avec l'aide de plusieurs initiatives et également sur le budget régulier de la CTOI. Le Secrétariat de la CTOI a reçu/prévu des financements des organismes/projets suivants :

- Accord de financement avec l' Union européenne pour entreprendre des éléments-clés du programme de travail du Comité scientifique pour 2018.
- Projet thonier Océans communs/ZADJN en appui au Comité technique sur les procédures de gestion.

DOMAINE D'ACTIVITÉ 2 : APPUI AUX ACTIVITÉS D'APPLICATION

18. Le Secrétariat de la CTOI contribue en aidant le Comité d'application et la Commission à assurer un meilleur suivi des niveaux d'application, à établir des réseaux d'agents d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et à coordonner le renforcement des capacités et la formation en fonction des besoins.
19. En particulier, et suivant en cela l'avis de la Commission, le Secrétariat de la CTOI s'est engagé dans une série d'activités de soutien qui devraient se dérouler durant l'année à venir et qui sont décrites dans les paragraphes suivants. Ces activités seront largement financées sur des fonds extrabudgétaires en 2018 et 2019, même si certains donateurs attendent un cofinancement ([Appendice III](#)).

Missions de soutien à l'application

20. L'idée principale des efforts de renforcement des capacités est celle de missions de soutien à l'application (MSA), qui visent à faire mieux connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification pour réaliser des activités ayant pour but d'aider à résoudre les problèmes d'application préoccupants identifiés lors des examens réalisés par le Comité d'application.
21. Les MSA et les missions de suivi sont réalisées par le personnel du Secrétariat de la CTOI, principalement de sa Section application, sur une période d'environ une semaine, pour un public-cible composé de fonctionnaires nationaux des services impliqués dans la mise en œuvre des résolutions de la CTOI. Pour les CPC qui ont déjà bénéficié de MSA, des missions de suivi de 2 ou 3 jours sont prévues durant la période d'intersessions suivante. Celles-ci auront lieu au moins 12 mois après la MSA et leur objectif est de permettre au Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec la CPC concernée, d'évaluer les progrès et/ou les difficultés dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application. Un rapport sur les résultats de ces actions de collaboration pourra être présenté par les CPC au Comité d'application, afin d'établir une base de référence pour mesurer les progrès dans le renforcement de l'application.
22. Pour appuyer ces activités, module de formation sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI a été mis à jour. Il est composé de deux Manuels de formation sur les MCG et de fiches de mise en œuvre.

Atelier régional sur les problèmes d'application

23. Les missions de soutien à l'application aux différents pays sont destinées à fournir une analyse en profondeur des difficultés spécifiques à chaque CPC. Cependant, il existe un certain nombre de problèmes techniques qui sont communs à toutes les CPC et un forum pour discuter des expériences des personnes directement impliquées sera utile pour l'identification des problèmes potentiels qui pourraient conduire à des recommandations ou des précisions sur les mesures adoptées par la Commission.

Mesures du ressort de l'État du port

24. Cette composante est spécifique à la mise en œuvre de la Résolution 16/11 sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cette formation s'adresse principalement aux acteurs de terrain et à leurs superviseurs, car elle se concentre davantage sur les aspects opérationnels de la résolution sur les mesures du ressort de l'État du port :
 - mise en œuvre, au niveau national, d'une formation pour les fonctionnaires des CPC de la région sur les mesures CTOI du ressort de l'État du port ;
 - formation à l'utilisation de l'application e-PSM pour les fonctionnaires gouvernementaux et les agents de navires ;
 - poursuite du développement et de l'amélioration de l'application e-PSM.
25. Pour soutenir ces activités, un module de formation a été élaboré concernant la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).
26. Une formation régionale sur la coopération nationale interagences et la coopération régionale a été élaborée, en vue de favoriser les liens entre les organismes nationaux impliqués dans la mise en œuvre des MREP et de renforcer la coopération entre les CPC États du port et États du pavillon.
27. L'application e-PSM pour faciliter la mise en œuvre de la Résolution 16/11 est utilisée par certains États du port et États du pavillon depuis un an.

Assistance légale

28. Transposition des MCG de la CTOI pertinentes dans la législation nationale, conformément à l'article X de l'Accord CTOI.

Financement du Domaine d'activité 2 (activités d'application)

29. Ces activités sont financées avec l'aide de diverses initiatives après présentation aux bailleurs de fonds potentiels. Un cofinancement est également requis à partir du budget régulier de la CTOI. Le Secrétariat de la CTOI a reçu/prévu des financements des organismes/projets suivants :

- une convention de subvention avec l'Union européenne, pour la réalisation de missions de suivi des MSA, sur les MREP et pour l'aide légale pour transposer les MCG de la CTOI dans les législations nationales ;
- Projet Banque mondiale (dans le cadre de SWIOFISH2), par le biais de la Commission de l'océan Indien (financement pour réaliser des missions de suivi des MSA et des formations MREP, pour le développement de l'application e-PSM, pour aider les CPC à transposer les MCG de la CTOI dans les législations nationales et pour recruter un expert SCS) ;
- Projet thonier FAO/Océans communs-ZADJN pour un appui aux MSA, aux ateliers régionaux sur l'application) et à la formation à e-PSM.

30. Ces activités de renforcement des capacités, qui ont démarré en février 2013, devraient se poursuivre en 2018 (et 2019). Le coût estimé de ces activités extrabudgétaires est détaillé en [Appendice III](#).

Programme régional de suivi des transbordements en mer

31. La mise en œuvre du Programme régional d'observateurs destiné à suivre les transbordements est maintenant dans sa neuvième année et il devrait se poursuivre en 2018 et dans l'avenir. Le contrat actuel avec le consortium MRAG Ltd/Capfish arrivera à terme fin 2017 et un nouvel appel d'offres sera organisé durant le second semestre 2017 pour l'attribution d'un nouveau contrat. Comme cela a été le cas lors des années passées, la Section Application supervisera et suivra de près l'état d'avancement de sa mise en œuvre par le consortium. Comme le prévoit la Résolution 14/06, les coûts de mise en œuvre du Programme retombent sur les flottilles bénéficiant des activités de transbordement en mer et ne sont donc pas repris dans le budget régulier.

DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 : COMMUNICATION

32. Il est désormais évident qu'il est essentiel de maintenir des contacts étroits avec la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales, les représentants des divers secteurs de l'industrie, allant des captures aux détaillants et acheteurs ainsi que le grand public. L'objectif consiste à fournir à toutes les parties prenantes des informations précises au sujet de l'état des stocks qui relèvent de la CTOI, et au sujet des actions qu'entreprend la Commission pour assurer une meilleure gestion des ressources et de la conservation de l'environnement.
33. Au cours des 5 dernières années, il y a eu une hausse sensible du nombre de demandes d'information de la part du grand public au sujet des activités de la Commission. Par conséquent, le Secrétariat de la CTOI a été chargé d'assumer un rôle plus actif dans ce domaine. Ces activités devraient se poursuivre et aboutir à une augmentation constante de la charge de travail en 2018 et 2019.
34. La compilation et le formatage des documents présentés aux organes subsidiaires scientifiques de la Commission sont des activités toutes aussi importantes dans ce domaine. Le Secrétariat de la CTOI continuera à le faire, en publiant tous les documents sur le site web de la CTOI (www.iotc.org), comme de coutume depuis la première publication des données sur le site.
35. Le site web de la CTOI sera étendu dans un proche avenir afin d'intégrer des outils pour faciliter l'interrogation de la base de données de la CTOI, en particulier les tables de captures et de nombres de bateaux de pêche. Le site restera le principal outil de communication, avec notamment un flux de nouvelles qui fourniront au public des informations sur les activités du Secrétariat de la CTOI.
36. Conformément à sa politique de communication d'entreprise, et compte tenu du lien entre la CTOI et la FAO, la FAO a proposé que le site Web de la CTOI soit hébergé par la FAO sans frais supplémentaires pour la Commission. Tenant compte des préoccupations des CPC concernant la continuité des services fournis par le site Web de la CTOI aux Membres, le Secrétariat de la CTOI a tenu des discussions techniques avec les services compétents de la FAO pour clarifier la nature particulière des services rendus par le site Web de la CTOI. Les résultats de ces discussions sont présentés séparément dans le document IOTC-2017-S21-05.

DOMAINE D'ACTIVITÉ 4 : APPUI AUX RÉUNIONS

37. L'[Appendice VI](#) énumère les réunions prévues pour 2018 et 2019, qui nécessiteront l'appui du Secrétariat de la CTOI. Le calendrier des réunions des organes subsidiaires scientifiques est conforme à la recommandation annuelle du Comité scientifique.

FONDS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (FPR)

38. Le Fonds de participation aux réunions de la CTOI dispose d'un budget de 200 000 USD et est géré conformément au Règlement intérieur de la CTOI (2014) :

- 75% du FPR doivent, chaque année, être attribués à l'aide à la participation de scientifiques des parties contractantes en développement aux réunions du Comité scientifique et de ses groupes de travail (150 000 USD) ;
- pas plus de 25% des dépenses ne soient allouées à la participation à des réunions non scientifiques (article XVI, paragraphe 5) (50 000 USD).

39. Le budget du FPR ne se verra pas appliquer les frais de gestion de projet de la FAO (**Appendices I et II**).

DOMAINE D'ACTIVITÉ 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

40. En 2018 et 2019, aucun achat informatique important n'est prévu hormis ceux nécessaires pour remplacer le matériel jugé obsolète ou hors service ou pour les nouveaux employés (**Appendice II**). Une meilleure connexion Internet a été souscrite auprès d'un fournisseur d'accès local, ce qui pourrait entraîner des coûts légèrement supérieurs.

DOMAINE D'ACTIVITÉ 6 : APPUI À L'ADMINISTRATION

41. Un certain nombre de fonctions administratives sont encore assurées par la FAO. Tout le personnel, ainsi que la comptabilité dans son ensemble, y compris les contributions et les dépenses d'ensemble, sont gérés depuis la FAO à Rome. Le Secrétariat de la CTOI a un accès direct à l'état du budget à travers les rapports de synthèse sur les opérations relatives aux dépenses et aux recettes. Le Secrétariat de la CTOI est relié à l'intranet de la FAO, qui est une source de formation et de référence pour toutes les procédures administratives, et cela a permis d'améliorer les procédures administratives.

42. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités (**Appendices I et II**).

BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION 2018 (ET, PROVISoireMENT, 2019)

43. Les dépenses administratives couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie, et les cotisations de l'employeur au fonds FAO.

44. Les dépenses liées aux activités -ou dépenses de fonctionnement- couvrent les consultants, les déplacements du personnel, les réunions, l'interprétation, la traduction, l'achat de matériel, les dépenses de fonctionnement du bureau, les imprévus et le Fonds de participation aux réunions.

45. Conformément à l'article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement générales indiquées dans l'**Appendice I** figurent dans l'**Appendice II**. Les niveaux inscrits au budget couvrent seulement les dépenses prévues au budget régulier de la Commission. Les dépenses prévues sur des budgets spéciaux ou diverses contributions extrabudgétaires sont reflétées dans l'**Appendice III**.

DÉPENSES ADMINISTRATIVES (LIGNE BUDGÉTAIRE 1, APPENDICE I)

46. Les coûts de personnel sont estimés en fonction des coûts engagés en décembre 2016 et au début de 2017. Les postes prévus en 2018 incluent un responsable de l'application, P-5 (en remplacement de l'expert en application déjà approuvé au niveau P-4) et un chargé des pêches (Données, P-1) (entièrement budgétisé). Un chargé des sciences (P-4) est inclus pour la moitié de 2018, comme prévu dans le budget indicatif présenté en 2016.

CADRES (LIGNE BUDGÉTAIRE I.1)

47. Les coûts de tous les postes pour 2018 comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, l'assurance maladie, et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO tels que les déplacements des personnels et de leurs familles lors de leur nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et le rapatriement suite à la fin du contrat.

PERSONNELS DES SERVICES GÉNÉRAUX (LIGNE BUDGÉTAIRE 1.2)

48. Pour 2018, le total des coûts salariaux pour le personnel des Services généraux recrutés localement devrait être supérieur à celui de 2017, en prévision d'une révision majeure de l'échelle des salaires des Nations Unies pour les Seychelles, rétroactive jusqu'en juin 2016, date à laquelle une enquête salariale fut organisée.

CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR : FONDS DE PENSION, ASSURANCE MALADIE, INDEMNITÉS ET ICRU (LIGNES BUDGÉTAIRES 1.3, 1.4 ET 1.5)

49. Compte tenu des informations récentes, les estimations des droits à indemnités pour 2018 restent stables et similaires à ce qui avait été prévu au budget 2017. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, etc. La contribution de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la contribution d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'année en année, dépendant des dépenses réelles au niveau de la FAO.

50. En revanche, la cotisation de l'employeur au fonds de pension, qui constitue une part fixe du salaire de base, est une composante très prévisible. Les cotisations de l'employeur à l'assurance maladie ont également démontré une certaine variabilité au cours de l'année.

51. L'ajustement de poste des cadres a significativement varié au cours de l'année écoulée et pourrait ne pas rester stable en 2018 du fait des fluctuations du cours du dollar américain et suite à un examen complet du régime des traitements et indemnités pour l'ensemble des Nations unies, qui est introduit progressivement. Cet examen aura un impact sur la fréquence des enquêtes et sur le calcul d'ajustement de poste. Tous les éléments de la rémunération, y compris les éléments monétaires et non-monétaires, ont été examinés et certaines modifications ont déjà été introduites en 2017. D'autres modifications seront graduellement mises en œuvre sur une période de 1 à 3 ans. L'objectif globale de cet examen est d'arriver à un système de paie simple et facile à administrer.

52. En février 2014, la FAO a informé le Secrétariat de la CTOI de la mise en place de l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU pour *Improved Cost Recovery Uplift*) pour les coûts des personnel de projets de terrain (fonctionnaires et consultants). La FAO indique que ces charges ont pour objectif de couvrir les services centralisés fournis par CSDU (sécurité) et **CIO (technologies de l'information)** aux personnels de terrain. En 2014, la FAO a réduit la composante de sécurité de terrain de l'ICRU pour la CTOI de 4,8% des coûts de personnel/consultants à 1,4%, tandis que la composante TIC reste à 1,4%.

53. Lors de CPAF13, la Commission a exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU et a demandé qu'elle soit supprimée des budgets futurs.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGÉTAIRE 2, APPENDICES I ET II)*RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.1)*

54. Le Secrétariat de la CTOI continue d'assurer la promotion des activités de renforcement des capacités dans la région, par le biais du budget régulier de la CTOI. Les activités réalisées comprennent des missions de formation et d'information auprès des États côtiers de l'océan Indien en développement pour promouvoir et enrichir la compréhension des questions relatives à l'application et pour évaluer les besoins d'assistance en matière de mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. Ceci en dépit du fait que la ligne budgétaire Renforcement des capacités du budget 2016 n'ait pas été dépensée, du fait « d'économies ». Le Secrétariat de la CTOI entend continuer à développer ses activités de renforcement dans les domaines principaux suivants en 2018 et 2019 :

a) **Science et données** (ateliers de formation) :

- i) Mécanisme régional d'observateurs [résolution 11/04] ; plus autres résolutions applicables [12/06, 05/05, etc.]
- ii) Collecte et déclaration des données : (journaux de pêche) [résolution 15/01] ; déclaration de données obligatoires [résolution 15/02] ;

b) **Application** (missions d'assistance et ateliers de formation) :

- i) Mission d'aide à l'application ;

ii) Formation à la mise en œuvre des Mesures du ressort de l'état du port.

c) **Dialogue science-gestion :**

- i) Comme requis par la résolution 14/03, le processus de dialogue entre la science et la gestion, dédié à l'amélioration des prises de décision des gestionnaires face aux MCG existantes et aux recommandations du Comité scientifique à la Commission, se poursuivra dans le but :
- d'améliorer la communication et de promouvoir la compréhension mutuelle entre les gestionnaires des pêches, les parties prenantes et les scientifiques ;
 - de promouvoir l'utilisation efficace des ressources et des informations scientifiques.

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR LA SCIENCE ET LES DONNÉES (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.2)

55. Le Secrétariat de la CTOI a obtenu plusieurs importantes subventions pluriannuelles, représentant un total de 2 500 000 € (environ 2 750 000 USD), qui exigent un cofinancement de 20% par la CTOI (430 000 USD). Ce cofinancement est fourni, dans certains cas, par les institutions contractées pour mener à bien ces activités ou, dans une large mesure, est fournie en nature (et non sous forme de financement) sous forme de temps consacré à la coordination et à la mise en œuvre de ces activités. Un montant nominal a été cependant incorporé dans le budget régulier de la CTOI sous cette ligne. La composante 2017 de ces financements pluriannuels est de 1 430 400 USD.

- Structure des populations des espèces CTOI dans l'océan Indien : estimation au moyen de technologies de séquençage de nouvelle génération et de microchimie des otolithes (2016-2018) : Subvention sur 3 ans de l'Union européenne 1,3 M€ + 20% de cofinancement.
- Appui au programme de travail du Comité scientifique : Subvention sur 18 mois de l'Union européenne 600 000 € + 20% de cofinancement.
- Appui supplémentaire au programme de travail du Comité scientifique (à signer en 2018) : Subvention sur 18 mois de l'Union européenne 600 000 € + 20% de cofinancement.

56. En plus de ces projets, l'Union européenne (DG-Mare) a également promis un financement (400 000 €) en faveur de la mise en œuvre du projet pilote sur le Mécanisme régional d'observateurs.

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'APPLICATION (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.3)

57. Le Secrétariat de la CTOI a obtenu une subvention pour 2017, représentant un total de 150 000 € (environ 169 868 USD), qui exige un cofinancement de 20% par la CTOI. Un montant nominal a été cependant incorporé dans le budget régulier de la CTOI sous cette ligne. Cette subvention sera utilisée pour appuyer les activités de renforcement des capacités en matière d'application qui seront entreprises par la Section Application.

CONSULTANTS (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.4)

58. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants embauchés pour fournir une expertise dans des domaines qui ne peuvent être couverts par les agents nationaux ou le Secrétariat de la CTOI. Ils comprennent également des experts recrutés dans le but d'apporter des compétences spécifiques aux travaux de la Commission, comme par exemple les évaluations de stocks. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux au Secrétariat de la CTOI, le renforcement des capacités ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont ajoutés à ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants embauchés.

59. Le poste de Responsable informatique est partiellement financé, depuis le début des activités du Secrétariat de la CTOI, par le gouvernement seychellois, en contrepartie des frais de fonctionnement liés à la situation du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat de la CTOI a passé un accord avec le gouvernement seychellois, par lequel les Seychelles, au lieu d'embaucher directement le Responsable informatique, fournissent au Secrétariat de la CTOI le budget permettant d'engager un consultant sur ce poste.

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.5)

60. **Personnel :** Les déplacements sont destinés à couvrir les activités de terrain et la participation du personnel selon les besoins. Les barèmes des Nations unies sont utilisés pour les indemnités journalières et les billets d'avion. Cela

couvre également la participation du personnel aux réunions de la CTOI se tenant en dehors des Seychelles. Des arrangements similaires sont prévus pour 2019.

61. **Autres** : Quatre experts invités devraient assister aux réunions scientifiques de la CTOI en 2018 (et 2019), comme indiqué dans le **Tableau 1**.

FRAIS DE RÉUNION (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.6)

62. Cela correspond à l'appui aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Les frais des réunions comprennent la location des salles et des installations de conférence, les frais accessoires comme les fonctions, les pauses-café, le matériel d'interprétation, les photocopies, et l'achat des fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions.

FRAIS D'INTERPRÉTATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGÉTAIRES 2.7 ET 2.8)

63. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Le Service d'interprétation de la FAO s'efforce de recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion, afin de diminuer les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des réunions de la Commission et du Comité scientifique. Aucune interprétation simultanée n'est fournie durant les autres réunions, à moins qu'elle ne soit requise et financée de manière externe. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour être distribués à titre officiel aux membres. Il est ainsi difficile de fournir une estimation précise, bien que le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacements en matière de traduction correspondent aux coûts (honoraires et déplacement) de participation d'un traducteur aux réunions de la Commission, du Comité scientifique, du Comité d'application et du Comité permanent d'administration et des finances.

ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.9)

64. L'équipement, tel que le matériel informatique et les logiciels, continuera à être remplacé selon les besoins. Des équipements de bureau supplémentaires seront nécessaires pour le personnel et les consultants.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.10)

65. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés aux bureaux du siège, y compris les frais de communication (Internet, courrier, téléphone et télécopie), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat de la CTOI. Dans le cadre de l'Accord de siège, le gouvernement de la République des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts d'électricité et fournit un véhicule.

IMPRESSION (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.11)

66. **Environnement de travail zéro-papier** : Comme la Commission a accepté d'évoluer vers un environnement de travail essentiellement « zéro-papier », la ligne d'impression a été réduite à zéro à compter du 1^{er} janvier 2017 et ne sera plus utilisée. La ligne des dépenses de fonctionnement générales (2.10) devrait inclure des fonds suffisants pour couvrir les besoins d'impression minimales du Secrétariat de la CTOI.

IMPRÉVUS (LIGNE BUDGÉTAIRE 2.12)

67. Une ligne « imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour, conformément aux exigences du Règlement financier de la CTOI. Pour l'année 2018, cette ligne a été fixée à un montant de 87 123 USD, en ligne avec le budget prévisionnel présenté en 2016 tandis que pour 2019 elle a été fixée à un montant nominal de 80 000 USD.

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGÉTAIRE 3)

68. Le gouvernement de la République des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change opérationnel des Nations unies, de telle sorte que le montant en dollars est variable. Cette contribution a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement embauché par le gouvernement seychellois. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat de la CTOI.

FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGÉTAIRE 4)

69. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord de la CTOI. Il convient de noter que, dans le passé, la Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0% de frais de gestion pour le Fonds de participation aux réunions.

RISQUES DE DÉFICIT (LIGNE BUDGÉTAIRE 5)

70. Une ligne temporaire « Risques de déficit » a été incorporée dans le budget pour 2017 (150 000 USD) afin d'atténuer l'impact des contributions des membres qui ne sont pas réglées. Bien qu'indiquée dans le budget indicatif pour 2018 présenté l'année dernière, une ligne similaire n'est pas incluse pour 2018, malgré les contributions qui ne sont toujours pas réglées par certains membres. Comme convenu au CPAF13, la Commission pourrait envisager d'inclure un risque de de déficit pour les années à venir lorsque la Commission reprendra le niveau normal des dépenses.

FONDS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (FPR) (LIGNE BUDGÉTAIRE 6)

71. Le Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR) a été fixé à 200 000 USD pour 2018 et, provisoirement, 2019, sous réserve d'une évaluation des besoins afférents lors des réunions CPAF14 et S21 en 2017.

BUDGETS SPÉCIAUX (FINANCEMENT EXTRABUDGÉTAIRES)

72. En plus des fonds inclus dans le budget régulier de la CTOI pour 2018 (et provisoirement pour 2019), la Commission bénéficiera d'importantes contributions extrabudgétaires dans les domaines de la science, des données et de l'application, provenant de partenaires tels que ceux indiqués en [Appendice III](#).

73. Les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour financer des activités supplémentaires de coopération technique et de renforcement des capacités. Ces contributions ne sont pas faites pour alimenter le budget régulier, mais servent de ressources additionnelles qui permettent d'élargir le travail de la Commission. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires.

74. En plus des fonds extrabudgétaires reçus, il existe des contributions aux travaux du Secrétariat de la CTOI par d'autres projets ou initiatives, entre autres :

- a) les partenaires du Projet thonier Océans communs/ZADJN de la FAO soutiennent des domaines tels que le renforcement des capacités, en particulier sur l'évaluation de la stratégie de gestion, les méthodes d'évaluation pauvres en données, les travaux sur l'application et les des ORGPT ;
- b) la Commission de l'océan Indien, par l'intermédiaire de son projet SWIOFISH2, qui devrait appuyer les travaux d'application dans le sud-ouest de l'océan Indien pour les six prochaines années ;
- c) d'autres ONG et des initiatives du secteur privé dans divers domaines, comme le WWF, l'ISSF, *Pew Charitable Trusts* et autres.

RECOMMANDATIONS

75. Le CPAF devrait :

- a) **PRENDRE NOTE** des estimations budgétaires et des documents de référence pour le programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2019.
- b) **RECOMMANDER** à la Commission un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2018, pour examen.
- c) **RECOMMANDER** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du Programme de travail et budget pour 2018 et, provisoirement, 2019, sur la base des amendements réalisés durant CPAF14 et comme adoptés par la Commission lors de sa 21^e session. Le Programme de travail et budget final sera publié sur le site web de la CTOI (www.iotc.org), pour référence et transparence.

- d) **RECOMMANDER** que la Commission prenne note du défaut de paiement de certains membres et recommande une stratégie à long terme, en notant la ligne budgétaire « Risques de déficit » ne sera pas appliquée à partir de 2018.

Appendice I

Budget proposé pour 2018 et budget indicatif pour 2019 (en USD)

Description du poste budgétaire		dépenses réelles 2016	2017	2018	2019
1	Dépenses administratives				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	-	161 303	163 907	168 824
	Responsable scientifique (P5)	78 249	144 842	147 947	152 385
	Responsable application (P5)	117 276	75 000	145 000	149 350
	Coordinateur scientifique (P4)	-	0	57 654	115 000
	Coordinateur données (P4)	91 778	113 971	115 308	118 767
	Expert évaluation des stocks (P4)	17 688	113 971	116 308	119 797
	Coordinateur application (P4)	-	127 971	131 500	135 445
	Chargé de l'application (P3)	124 894	81 917	95 779	98 652
	Statisticien (P3)	101 488	99 728	102 717	105 799
	Chargé des pêches (Science P3)	74 063	98 363	102 258	105 326
	Responsable administratif (P3)	55 799	95 779	98 970	101 939
	Chargé des pêches (Données P1)	-	60 000	91 000	93 730
1.2	Services généraux				
	Secrétaire de direction	14 630	14 927	15 445	15 908
	Assistant application	11 721	11 664	11 950	12 309
	Assistant de bureau	9 692	11 296	11 747	12 099
	Assistant bases de données	14 630	15 335	15 869	16 345
	Assistant de bureau	8 604	7 972	8 259	8 507
	Chauffeur	7 981	7 274	7 465	7 689
	Heures supplémentaires	5 535	5 000	5 000	5 150
	Total des coûts salariaux	734 026	1 246 313	1 414 083	1 543 022
1.3	Cotisations aux pensions et à l'assurance maladie	205 518	311 578	418 651	447 476
1.4	Cotisations au fonds FAO	382 830	535 118	607 582	771 511
	Amélioration du recouvrement des dépenses	(25 620)			
1.5	Cotisations aux pensions et à l'assurance maladie	43 239	0	0	0
	Dépenses totales de personnel	1 365 613	2 093 009	2 470 316	2 762 009
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	59 028	125 000	125 000	125 000
2.2	Cofinancement subventions sciences/données	0	130 033	130 000	60 000
2.3	Cofinancement subventions application	0	63 974	65 000	65 000
2.4	Consultants	151 377	174 900	155 000	155 000
2.5	Déplacements professionnels	98 721	134 105	135 000	150 000
2.6	Réunions	68 182	107 000	105 000	120 000
2.7	Interprétation	146 044	140 000	140 000	140 000
2.8	Traduction	107 673	111 000	105 000	110 000
2.9	Équipement	31 652	30 459	30 000	20 000
2.10	Frais généraux de fonctionnement	53 582	73 027	50 000	80 000
2.11	Impression	4 388	0	0	15 000
2.12	Imprévus	4 956	69 672	10 000	10 000
	Dépenses totales de fonctionnement	725 604	1 159 170	1 095 000	1 050 000
	SOUS-TOTAL	2,091,217	3 252 179	3 566 553	3 812 009
3	Contribution additionnelle des Seychelles	-17 657	-20 100	-20 100	-20 100
4	Frais de gestion de la FAO	93 403	148 032	162 499	171 540
5	Risques de déficit	0	150 000	0	-
6	Fonds de participation aux réunions	211 022	200 000	200 000	200 000
	TOTAL GÉNÉRAL	2 377 984	3 730 111	3 907 715	4 163 450
	Variation totale du budget d'une année sur l'autre			4,8%	6,5%

Appendice II
Dépenses de fonctionnement pour 2018

Item Description	2018 (USD)
<i>Renforcement des capacités</i>	
Mécanisme régional d'observateurs : formation (2 ateliers régionaux) et supports	50 000
Mécanisme régional d'observateurs : Cartes d'identification des espèces (impression et/ou versions électroniques)	15 000
Activités ad hoc de renforcement des capacités dans le domaine de l'application	40 000
À décider selon les besoins/demandes des parties contractantes	20 000
Sous-total	125 000
<i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour la science et les données</i>	
UE Structure du stock GCP/INT/233/EC : 1 300 000€ = 1 529 487 USD. Projet de 3 ans . 2017 = 500 000 USD (20% = 248 000 USD partagés entre organisation contractée et CTOI ; autre 100 000: 33 333 USD CTOI)	33 333
UE Science GCP/INT/258/EC: 600 000 € = 667 000 USD (20% = 133 400 USD partagés sur 2 ans ; autre 133 400:66 700 USD IOTC)	66 700
Imprévus cofinancement	30 000
Sous-total	130 033
<i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour l'application</i>	
UE renforcement des capacités GCP/INT/XXX/EC = 150 000 € = 169 868 USD (20% = 33 974 USD)	33 974
Imprévus cofinancement	30 000
Sous-total	63 974
<i>Consultants</i>	
Technologies de l'information - 2200 USD/mois	26 400
Ateliers sur les évaluations des stocks pauvres en données : élaboration de supports de formation et réalisation des formations (facilitées par le responsable de l'évaluation des stocks de la CTOI) (honoraires 6 750 USD + voyages 5 000 USD)	11 750
Normalisations des PUE : thons néritiques pour les principales flottes (Indonésie, R.I. d'Iran et Inde (3 au total) (honoraires 22 500 USD + voyages 15 000 USD)	37 500
Évaluation des stocks de thons néritiques et renforcement des capacités (honoraires 11 250 USD + voyages 5 000 USD)	16 250
Évaluation des stocks pauvres en données de porte-épée, y compris l'élaboration de séries de PUE pour les pêcheries de fileyeurs côtiers et les pêcheries autres que celles de palangriers industriels (honoraires 11 250 USD + voyages 5 000 USD)	16 250
Évaluation des stocks de requins (peau-bleue) (honoraires 11 250 USD + voyages 5 000 USD)	16 250
Évaluation des stocks de thons tropicaux (listao) (honoraires 17 600 USD + voyages 5 000 USD)	22 600

Revue externe par les pair de l'ESG sur l'albacore	4 000
Revue externe par les pair de l'ESG sur le patudo	4 000
Sous-total	155 000
Déplacements professionnels (personnels et autres)	
Programme de déplacements 2017 du personnel de la CTOI (réunions)	150 000
Experts invités (Science) 2017	10 000
Sous-total	135 000
Réunions	
S22 (frais accessoires)	35 000
Groupes de travail aux Seychelles	15 000
CS21 Seychelles	35 000
Groupes de travail, imprévus : Seychelles	20 000
Sous-total	105 000
Interprétation	
CdA15 CPAF15, CTPG02, S22 (Thaïlande)	70 000
CTCA04 (TBD)	30 000
CS20 (Seychelles)	40 000
Sous-total	140 000
Traduction	
Traduction (Général)	30 000
Traduction (Consultant CTOI)	50 000
Voyages du consultant	25 000
Sous-total	105 000
Équipement	
Toners, logiciel anti-virus software, MSDN	8 000
Autre équipement TIC (matériel et accessoires, selon les besoins)	9 000
Mobilier de bureau (bureaux, chaises, partitions)	13 000
Sous-total	30 000
Dépenses générales de fonctionnement	
Hébergement site web et courriel	2 200
Tél/Fax et mobiles bureau - 8500 USD/an ; accès internet – 32 000 USD/an ; tél. satellite Orbitica - 822 USD/an	41 400
Courrier - 100 USD/mois	1 200
Assurance véhicule ; maintenance véhicule- 1120 USD/an ; essence - 100 USD/mois; nettoyage véhicule - 40 USD/mois (2 véhicules)	4 720
Eau O'Seychelles - 212 USD/mois	2 544

Nettoyage des bureaux - 320 USD/mois	3 840
Fournitures (bureau, cuisine, toilettes, presse, imprévus)	20 000
Maintenance du site web par Maven	1 640
Sous-total	75 000
Imprévues	
Comme exigé par le règlement financier	10 000
Total des dépenses de fonctionnement	1 095 000

Appendice III
Ressources extrabudgétaires obtenues (en noir) et proposées (en rouge) pour 2018 et 2019 (USD)

Description	Institution	2018 (USD)	2019 (USD)
<i>Science</i> : Structure des populations des espèces CTOI dans l'océan Indien : estimation avec des séquençages de nouvelle génération et la microchimie des otolithes (2016-2018).	Union européenne 80% (€1,3m sur 3 ans) Autres 20% (US\$100 000 en 2017) Autres 66:33 CTOI	\$500 000 \$67 000	\$330 000 \$42 000
<i>Science et données</i> : Appui au programme de travail du Comité scientifique de la CTOI	Union européenne 80% (€600K) Autres + IOTC 20% (\$133 700, 50:50)	\$667 000 \$66 700	\$667 000 \$66 700
<i>Science et données</i> : Appui au pilote du Mécanisme régional d'observateurs	Union européenne 80% (400K€)	445 000	
<i>Science et données</i> : Appui à l'élaboration de la 2 ^{ème} phase de l'ESG pour l'albacore et le patudo	Projet thonier FAO/ZADJN	165 000	150 000
<i>Application</i> : Appui aux activités de renforcement des capacités de la Section Application	World Bank/SWIOFISH2	-	\$400 000
<i>Application</i> : Application e-PSM : support technique et formations nationales	World Bank/SWIOFISH2	\$42 500	
<i>Application</i> : Atelier régional d'appui aux résolutions de la CTOI.	Projet thonier FAO/ZADJN	-	\$80 000
<i>Application</i> : Missions d'aide à l'application; mission de suivi et missions sur les mesures de l'État du port.	UE World Bank/SWIOFISH2	\$30 000 \$39 700	\$30 000
<i>Application</i> : Soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.	SWIOFISH2	\$35 500	-
<i>Application</i> : Assistance juridique - Examen des lois et réglementations sur la pêche pour s'assurer que le cadre juridique est adéquat pour permettre aux membres de mettre en œuvre les résolutions adoptées par la Commission des thons de l'océan Indien	UE World Bank/SWIOFISH2	\$30 000 \$20 000	\$30 000
<i>Application</i> : Guide pour la déclaration des données et des informations à la CTOI (conception et impression)	World Bank/SWIOFISH2	\$30 200	-
	TOTAL	\$2 138 600	\$1 795 700

Appendice IV
Barème indicatif des contributions pour 2017 (en USD)

Pays	Classification Banque Mondiale (2015)	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2014-2015 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4 881	\$13 475	\$16 990	\$133 029	\$14 700	\$178 193
Chine	Moyenne	Non	71 610	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$43 131	\$106 853
Comores	Basse	Non	5 832	\$13 475	\$16 990	\$0	\$3 513	\$33 978
Érythrée	Basse	Non	219	\$13 475	\$0	\$0	\$132	\$13 607
Union européenne	Haute	Oui	205 162	\$13 475	\$16 990	\$133 029	\$617 841	\$781 335
France (Terr.)	Haute	Oui	0	\$13 475	\$0	\$133 029	\$0	\$146 503
Inde	Moyenne	Non	175 804	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$105 886	\$169 608
Indonésie	Moyenne	Non	363 291	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$218 809	\$282 531
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	230 110	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$138 594	\$202 316
Japon	Haute	Oui	15 218	\$13 475	\$16 990	\$133 029	\$45 830	\$209 323
Kenya	Moyenne	Non	975	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$587	\$64 309
Corée, République de	Haute	Oui	17 211	\$13 475	\$16 990	\$133 029	\$51 830	\$215 324
Madagascar	Basse	Non	8 655	\$13 475	\$16 990	\$0	\$5 213	\$35 678
Malaisie	Moyenne	Non	22 312	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$13 438	\$77 161
Maldives	Moyenne	Non	124 302	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$74 866	\$138 588
Maurice	Moyenne	Non	6 733	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$4 055	\$67 777
Mozambique	Basse	Non	2 903	\$13 475	\$16 990	\$0	\$1 748	\$32 213
Oman	Haute	Non	34 370	\$13 475	\$16 990	\$133 029	\$20 701	\$184 195
Pakistan	Moyenne	Non	58 753	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$35 387	\$99 109
Philippines	Moyenne	Non	1 089	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$656	\$64 378
Seychelles	Haute	Non	78 015	\$13 475	\$16 990	\$133 029	\$46 988	\$210 482
Somalie	Basse	Non	0	\$13 475	\$0	\$0	\$0	\$13 475
Afrique du Sud	Moyenne	Non	0	\$13 475	\$0	\$33 257	\$0	\$46 732
Sri Lanka	Moyenne	Non	130 958	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$78 876	\$142 598
Soudan	Moyenne	Non	34	\$13 475	\$0	\$33 257	\$20	\$46 752
Tanzanie	Basse	Non	8 927	\$13 475	\$16 990	\$0	\$5 376	\$35 841
Thaïlande	Moyenne	Non	11 816	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$7 117	\$70 839
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	3	\$13 475	\$0	\$133 029	\$10	\$146 513
Yémen	Moyenne	Non	46 128	\$13 475	\$16 990	\$33 257	\$27 783	\$91 505
Total				390 772	390 772	1 563 086	1 563 086	3 907 715

Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis.

Appendice V

Calendrier des réunions requérant l'appui du Secrétariat de la CTOI en 2018 et 2019 (n'inclut pas les ateliers et autres organes subsidiaires informels de la CTOI)

Réunion	2018			2019		
	N°	Date	Lieu	N°	Date	Lieu
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA)	4 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER	5 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	2 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER	3 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Comité d' application	15 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER	16 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG)	1 ^{ère}	À DÉCIDER	À DÉCIDER	2 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Comité permanent d' administration et des finances (CPAF)	15 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER	16 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Commission	22 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER	23 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN)	8 ^e	3-6 mars (4j)	À DÉCIDER	9 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les thons tempérés (GTTm)	-	-	-	7 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires (GTEPA)	14 ^e	6-10 septembre (5j)	Kenya	15 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les porte-épée (GTPP)	16 ^e	12-16 septembre (5j)	Kenya	17 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les thons tropicaux (GTTT)	20 ^e	30 octobre - 3 novembre (5j)	À DÉCIDER	21 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	9 ^e	5-7 novembre (3j)	À DÉCIDER	10 ^e	À DÉCIDER	À DÉCIDER
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (GTCDS)	13 ^e	28-30 novembre (3j)	Seychelles	14 ^e	À DÉCIDER	Seychelles
Comité scientifique (CS)	21 ^e	1-5 décembre (5j)	Seychelles	22 ^e	À DÉCIDER	Seychelles